

Fédération syndicale



Service public

Solidaires – Unitaires – Démocratiques

Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021/ 351 22 50 – info@sud-vd.ch

**Direction de l'enfance, de la jeunesse et
des quartiers**

A l'att. de David Payot

Directeur

Place Chauderon 9

Case postale 5032

1002 Lausanne

Lausanne, le 17 mars 2020

Courrier A et par mail

Situation des stagiaires, apprenti-e-s dans les centres de vie infantine – garderies et crèches

Monsieur le Directeur,

Face à une croissance exponentielle du coronavirus et de la contagion qui en résulte, la mesure la plus rationnelle est la suspension de toute activité nécessitant un contact direct avec la population là où c'est possible. Les expériences chinoise, coréenne mais également italienne le démontrent clairement.

Malheureusement, les mesures adoptées par les différentes autorités à ce jour, nient cette évidence, sont contradictoires, inapplicables et pire, sous-estiment gravement la situation et ses conséquences délétères sur l'ensemble de la population et sur les travailleurs-euses en général et sur les apprenti-e-s et stagiaires en particulier.

Par conséquent, et face à l'exceptionnalité de la situation et à sa gravité, mais face aussi aux derniers constats en termes de diffusion du Covid 19 démontrant clairement que les enfants sont porteurs de la maladie au même titre que les adultes mais sont asymptomatiques, ce qui signifie que leur mode de transmission est encore plus sournois, nous vous prions de bien vouloir remplir une des missions les plus honorables de votre mandat qui consiste à veiller, comme le prévoit la loi, sur la santé de vos employé-e-s, fussent-ils nombreux-euses, et de garantir leur protection ainsi que celles des usagers-ères dont vous êtes responsables.

De plus, à la lumière de ce qui précède, nous demandons instamment de libérer les stagiaires et apprenti-e-s travaillant dans les centres de vie infantine, garderies et crèches tout en garantissant leur modeste salaire et ceci sans compromettre les contrats d'apprentissage ou les promesses de formation professionnelle. Du reste, le syndicat SUD étudiant-e-s et précaires (SUD EP) a fait une demande générale allant dans ce sens pour ces catégories professionnelles.

Pour ce qui relève des conditions de travail des auxiliaires, payé-e-s à l'heure et des employé-e-s dont la durée de travail n'est pas garantie, notamment dans les APEMS, nous aurons l'occasion de revenir vers vous rapidement.

Dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à notre haute considération.

Secrétariat fédéral SUD